



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



130^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U A, 24-28 juin 2002

Point 5.4 de l'ordre du jour provisoire

CE130/25, Rév. 1 (Fr.)
17 juin 2002
ORIGINAL : ANGLAIS

BÂTIMENTS ET AUTRES LOCAUX DE L'OPS

Le présent document fait état des travaux de rénovation du Siège de l'OPS, approuvés auparavant par le Comité exécutif utilisant le Fonds immobilier de l'OPS. Il propose également un nouveau projet soumis à l'approbation du Comité.

1. Situation concernant le projet de rénovation du Siège de l'OPS approuvé précédemment

Lors de sa réunion en juin 2000, le Comité exécutif avait approuvé un accroissement temporaire du plafond du Fonds immobilier à US\$ 13 millions, pour achever les travaux de rénovation du Siège de l'OPS. Hormis quelques petits travaux sur le site et le remplacement de l'équipement de traitement de l'air, le projet a été achevé dans les délais, début décembre 2001, avec le retour des dernières unités organisationnelles qui avaient été logées temporairement dans l'immeuble de l'Organisation des États américains. Nous pensons que le coût total du projet restera légèrement en deçà du budget de \$13 millions.

En cumulant les travaux effectués lors de la rénovation et d'autres travaux réalisés en 1998 et en 1999, les systèmes de chauffage et de climatisation de l'OPS sont à présent presque entièrement remplacés ou remis en état. De nouvelles sources de chauffage et de climatisation (chaudières et refroidisseurs) et une tour de refroidissement ont été installées, l'équipement de traitement de l'air est en train d'être remplacé, les conduites corrodées ont été remplacées et de nouvelles unités de chauffage/climatisation ont été installées dans chaque bureau.

Pratiquement tout le matériel contenant de l'amiante a été enlevé de l'immeuble. Les démolitions ont été faites en observant strictement les réglementations de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, ainsi que les codes du District de

Colombie, et ont été certifiées par une société indépendante de contrôle. Ont été installés et testés un système d'extinction automatique d'incendie et un système amélioré de détection des incendies, du toit au sous-sol. Les ascenseurs et les boutons d'appel palier ont été adaptés pour répondre aux stipulations de la Loi américaine pour les personnes handicapées (ADA) et aux codes locaux de construction. Des toilettes et poignées de porte conformes aux stipulations ADA ont été installées et les entrées et sorties de l'immeuble ont été modifiées, tenant compte chaque fois que possible des normes ADA.

Le réaménagement de l'espace des bureaux a permis d'améliorer les conditions de travail du personnel. Le nouvel arrangement offre un meilleur éclairage et de meilleures conditions ergonomiques qui aideront à éviter les troubles causés par le stress répétitif. La plupart des étages ont des endroits aménagés pour des pauses rapides (avec réfrigérateurs pour garder les aliments) et des salles de conférence pour faciliter les réunions internes.

Dans l'ensemble, on peut considérer que le projet de rénovation du Siège de l'OPS est un franc succès, sachant que de tels projets ont généralement tendance à prendre du retard et à dépasser les coûts. Le personnel de l'OPS a été vivement remercié pour sa coopération et sa patience au cours de cet exercice de rénovation difficile, mais productif.

2. Nouvelle proposition de projet : réparation des dalles de ciment dans le garage du Siège

Au fil des ans, plusieurs dalles de ciment dans les garages des deux sous-sols se sont détériorées, suite à l'usure et aux dégâts des eaux. On a réparé au fur et à mesure divers endroits, mais le problème a pris une telle ampleur que des parties importantes du sol devraient être découpées et remplacées. Il convient également de faire des travaux d'étanchéité pour éviter de futurs dégâts des eaux. Le coût total du projet s'élèvera à \$220.000.

3. Mesures à prendre par le Comité exécutif

Au regard de ce qui est susmentionné, le Comité exécutif pourrait envisager une résolution formulée dans les termes suivants :

Projet de résolution

LA 130^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Ayant revu le document CE130/25 qui traite des actions prises par le Secrétariat en rapport avec un projet approuvé et financé par le Fonds immobilier de l'OPS et qui décrit un projet additionnel,

DÉCIDE :

D'approuver le projet de réparation des dalles de ciment dans le garage du Siège pour un coût estimé à \$220.000.